

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	ASMAE ASBL			
Adresse (siège)	PLACE DES CARABINIERS 5 - 1030 BRUXELLES			
N° BCE	0422 618 013	URL site internet	www.asmae.org	Validité attestation fiscale, jusque
Vérificateur des comptes				31/12/2025

Bilan		2023		2022		2021	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan		1.156.099,34 €	1.156.099,34 €	1.085.815,91 €	1.085.815,91 €	1.070.500,54 €	1.070.500,54 €
Actifs immobilisés	20/28	716.171,82 €		651.714,91 €		675.818,10 €	
Actifs circulants	29/57	387.582,35 €		417.501,05 €		376.648,41 €	
Comptes de régularisation	490/491	52.345,17 €		16.599,95 €		18.034,03 €	
Patrimoine	10/14		1.016.180,87 €		987.067,87 €		987.320,39 €
Provisions	16		13.000,00 €		13.000,00 €		13.000,00 €
Dettes > 1 an	17		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes < 1 an	42/48		91.201,47 €		75.669,30 €		57.582,86 €
Comptes de régularisation	492/493		35.717,00 €		10.078,74 €		12.597,29 €

Compte de résultats		2023		2022		2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	253.559,51 €		275.881,27 €		155.522,06 €	
dont :							
- coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
- rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code :	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	322.164,34 €		316.073,34 €		234.901,39 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	52.981,55 €		48.776,14 €		36.636,36 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		127.413,57 €		168.824,71 €		40.889,74 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		530.911,47 €		472.627,28 €		399.242,61 €
Charges et produits financiers	65 - 75	943,26 €	0,00 €	1.400,43 €	0,00 €	1.424,00 €	0,00 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	28.676,38 €	0,00 €		679,19 €	11.648,54 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	658.325,04 €	658.325,04 €	642.131,18 €	642.131,18 €	440.132,35 €	440.132,35 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directes	[1]		12.704,40 €		16.024,64 €		20.875,40 €
dons	731		12.704,40 €		16.024,64 €		20.875,40 €
legs	732		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		1.865,08 €		3.383,43 €		3.139,71 €	
Resultat net des récoltes de fonds indirectes	[1]		22.438,39 €		31.618,19 €		19.351,14 €

Subsides	733		492.135,07 €		448.102,64 €		351.660,96 €
-----------------	-----	--	--------------	--	--------------	--	--------------

Tension salariale (max/min. bruto, en ETP)	[2]	2023		2022		2021	
		1,76	:1	1,64	:1	1,76	:1

Frais d'administration générale		46.200,41 €		26.332,29 €		27.448,56 €	
Total coûts récoltes de fonds directes		1.865,08 €		3.383,43 €		3.139,71 €	
Ratio FAG/Produits		7 %		4 %		6 %	
Ratio coût récoltes de fonds directes / Résultat brut		15 %		21 %		15 %	
Ratio de dépenses impact [3]		92,70 %		95,37 %		93,05 %	

[1] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des 'récoltes de fonds directes' et 'indirectes' ou 'autres', c.à.d. : qui concernent des activités qui génèrent une recette nette (vente, sponsoring,...) et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes. Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités spécifiques de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[2] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au commissaire aux comptes

[3] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but social.

(au verso ou pas visible par le public)

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Marie Lecocq - Présidente de l'asbl Asmae

27/10/2024

Date

Signature

[4] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.

